



Aperçu des notifications de qualité

Date de la notification	Lieu	Date de fin	Paramètre	Valeurs	Norme	Commentaires
29 novembre 2023	Zone d'approvisionnement Centres de production d'eau De Blankaart, Zillebeke, De Gavers		1,2,4-triazole	0,11 - 0,44 µg/l	0,1 µ/l	Le 20 décembre 2024, le ministre flamand de l'Environnement, Jo Brouns, a accordé une dérogation concernant le paramètre « pesticides » pour l'eau fournie par De Watergroep à partir des centres de production d'eau de De Blankaart (Diksmuide), Dikkebus et Zillebeke (Ypres) ainsi que De Gavers (Harelbeke). Cette dérogation est accordée pour une durée de deux ans et stipule que la concentration en 1,2,4-triazole dans l'eau fournie par les centres de production concernés ne peut dépasser 1 microgramme par litre. Pour tous les autres pesticides individuels et leurs métabolites pertinents, la norme de 0,1 microgramme par litre reste applicable. Le 1,2,4-triazole est un métabolite (produit de dégradation) d'un pesticide.
28 juillet 2026	Zone d'approvisionnement - Beernem - complexe Hooglede (W09) : prélèvements dans Torhoutsesteenweg et Koning Albertstraat à Zedelgem.	7 août 2026	1,2,4-triazole	0,11 - 0,27 µg/l	0,1 µ/l	La zone d'approvisionnement concernée comprend un mélange d'eau provenant du centre de production d'eau de Snellegem et du centre de production d'eau de De Blankaart. À certaines périodes, la part provenant du centre de production d'eau de De Blankaart est plus importante. La zone d'approvisionnement W09 est alors principalement alimentée par le château d'eau de Torhout, lui-même alimenté par le réservoir de Hooglede, qui est alimenté par le centre de production d'eau de De Blankaart. Lors d'un contrôle de routine effectué le 2 juillet, des dépassements ont été constatés lors de prélèvements effectués à deux adresses. Le 17 juillet, une intervention technique a été réalisée (installation d'un clapet anti-retour dans le château d'eau de Torhout), ce qui a mis fin à l'alimentation en provenance de Hooglede vers la zone de distribution W09 de Zedelgem. Les effets positifs de cette intervention étaient déjà visibles le 23 juillet 2026.
7 août 2026	Drogebroodstraat et Aurheideweg à Aarschot	28 août 2026	composés aromatiques (HAP) et odeurs			À la suite d'un signalement faisant état d'une forte odeur rappelant celle du fioul, nous avons déclaré l'eau du robinet temporairement impropre à la consommation pour tous les branchements d'eau potable de la Drogebroodstraat et de l'Aurheideweg (16 branchements). Nous avons effectué des visites de contrôle, prélevé de nombreux échantillons d'eau, procédé à des opérations de rinçage et vérifié les installations intérieures, les bouches d'incendie et les canalisations d'eau. Nous avons mis en place un point d'eau temporaire et constitué un stock d'eau potable d'urgence pour les habitants concernés.